

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE (LSF)**

CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

- Exercice 2008 -

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68)

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Crédit Agricole Centre France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des responsables du contrôle périodique, du contrôle permanent, du contrôle de la conformité et de la direction financière notamment. Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein du Crédit Agricole Centre France au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques du Crédit Agricole Centre France, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelles sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au conseil lors de sa séance du 20/02/2009 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. PRESENTATION DU CONSEIL

➤ **Composition du conseil d'administration:**

Le conseil d'administration de Crédit Agricole Centre France est composé de 25 membres pris parmi les sociétaires et élus par l'assemblée générale annuelle. Il y a cinq administrateurs pour chacun des cinq départements composant la circonscription territoriale de la caisse régionale.

Chaque année, le Conseil élit son président et constitue son bureau.

Le bureau comporte dix membres. Il y a deux administrateurs pour chacun des cinq départements composant la circonscription territoriale de la caisse régionale.

Outre le président, il comporte quatre vice-présidents, chacun de ces cinq administrateurs est issu d'un département différent.

Le secrétariat du conseil d'administration est assuré par le directeur général adjoint.

Monsieur Maurice BAQUIER a quitté ses fonctions de Président lors de l'assemblée générale du 04/04/2008. Il a été remplacé par Monsieur André JANOT. Monsieur Daniel LABUSSIÈRE a été élu administrateur. Tous les administrateurs renouvelables ont été réélus. Aucun n'était atteint par la limite d'âge.

Depuis le 04/04/2008, date de la séance du conseil d'administration tenue après l'assemblée générale ordinaire de la caisse régionale, et au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du président et des vice-présidents, le conseil d'administration et le bureau du conseil d'administration sont composés comme suit :

Monsieur	André	JANOT	Président
Monsieur	Jean-Pierre	BOUGEROLLE	Vice-président
Monsieur	Jean-Paul	LACROIX	Vice-président
Monsieur	Jean-Claude	MOREAU	Vice-président
Monsieur	Michel	THOULY	Vice-président
Monsieur	Roger	BOUDIAS	Membre du Bureau
Monsieur	Jean-François	GIRAUD	Membre du Bureau
Monsieur	Jean-Louis	GOIGOUX	Membre du Bureau
Monsieur	Jean-Claude	LAJUGIE	Membre du Bureau
Monsieur	Jean	BARDOT	Membre du Bureau
Monsieur	Guy	BRISSAT	Administrateur
Monsieur	Jean-Claude	CHARBONNIERAS	Administrateur
Monsieur	Albert	CHASSAING	Administrateur
Madame	Martine	CHAUVET	Administrateur
Monsieur	Robert	CHERON	Administrateur
Monsieur	Daniel	CRETOIS	Administrateur
Monsieur	Yves	DE SAINT VAURY	Administrateur
Monsieur	Christian	DUISSARD	Administrateur
Monsieur	Jacques	EMERY	Administrateur
Monsieur	Daniel	LABUSSIÈRE	Administrateur
Madame	Denise	MARTINIE	Administrateur
Monsieur	Jean-Pierre	MEYNIAL	Administrateur
Monsieur	René	PEYRONNY	Administrateur
Monsieur	Daniel	POTHIER	Administrateur
Monsieur	Daniel	PRADIER	Administrateur

➤ **Rôle et fonctionnement général du Conseil**

Les membres du bureau sont soumis au dispositif dit «des initiés permanents sur le titre Crédit Agricole S.A » lequel prévoit des fenêtres déterminées pour opérer librement sur le titre ainsi que la mise en nominatif administré des titres acquis.

Les administrateurs, membres du bureau, sont soumis au dispositif dit « personnel sensible » qui vise à limiter l'utilisation d'informations privilégiées concernant les titres de sociétés cotées clientes du Crédit Agricole Centre France.

Une charte de l'administrateur a été mise en place en 2006. Elle rappelle certains devoirs d'un administrateur avec, entre autres, le fait qu'il est tenu au secret bancaire et qu'il a une obligation de discrétion et de réserve. Il lui est demandé de ne pas utiliser d'informations confidentielles à son profit ou au profit de tiers et qu'il a un devoir d'alerte sur les situations qui lui paraîtraient non conformes à l'éthique bancaire.

A chaque réunion du conseil d'administration ou du bureau du conseil d'administration, sont traités les domaines suivants :

- l'actualité bancaire nationale et locale,
- l'activité commerciale de la caisse régionale notamment en termes d'évolution des encours collecte et crédits,
- la situation financière en termes de résultat: produit net bancaire, charges de fonctionnement et résultat brut d'exploitation
- l'évolution de la crise financière en France et dans le monde (en 2008)

Ces différents points sont présentés par le directeur général et le directeur financier.

Chaque semestre, la situation des risques de taux fait l'objet d'une présentation par le directeur financier.

Outre ces sujets récurrents, en fonction des événements affectant l'activité de « bancassureur », des projets d'investissement du Crédit Agricole Centre France et de l'évolution du groupe «Crédit Agricole », des dossiers sont communiqués au conseil et généralement commentés par les cadres de direction en charge des activités concernées.

Au cours de l'exercice, les principaux dossiers ont porté sur différents sujets tels que :

- Politique crédit
- Evolution du sociétariat
- Synthèse de contrôle interne du 2^{ème} semestre 2007
- Financement par la CR des besoins en fonds propres de Crédit Agricole SA liés à l'entrée en vigueur de Bâle II
- Point sur les pôles d'activité CACF
- Arrêté des comptes
- Présentation du rapport du Président du conseil d'administration
- Augmentation du montant du programme d'émission de TCN
- Crédits consentis par CACF à des administrateurs de la CR, ou à des collectivités dont un ou plusieurs administrateurs sont communs
- Validation des mandats des administrateurs dans les différentes instances externes et internes
- Pouvoirs du Président
- Action judiciaire consécutive à un soupçon d'entente illicite entre banques pour refus de rachat de crédit
- Participation de la CR au financement, par la SAS La Boétie, de l'augmentation de capital envisagée par Crédit Agricole SA
- Financement des jeunes agriculteurs
- Rapport du contrôle interne
- Rapport AMF
- Renouvellement de la période d'appel public à l'épargne pour les parts sociales
- Comptes sociaux
- Politique financière
- Validation des modalités de l'émission de titres subordonnés remboursables de juin 2008
- Création de la filiale immobilière ADIMMO
- Projet Passerelle

- Lancement du Livret A
- Politique logement social
- Point sur la crise financière et économique
- Politique tarifaire 2009
- Evolution de la structure Aide aux entreprises
- Point sur la situation agricole
- Participation de la CR au dispositif géré par la SFEF
- PAC et Budget 2009
- Résultats du contrôle interne
- Participation de la CR à l'avance d'associés auprès de la Sacam Développement
- Groupement de fait CACF et Banque Chalus

➤ **Evaluation des performances du Conseil**

La plupart des administrateurs appartiennent au monde agricole, d'autres au monde de l'enseignement et de l'industrie agro-alimentaire.

L'âge moyen des administrateurs est légèrement supérieur à 60 ans.

Le conseil d'administration se réunit toutes les fois que les circonstances l'exigent et au moins une fois par bimestre.

Pour l'année 2008, le conseil d'administration s'est réuni les :

25 janvier – 29 février - 4 avril - 23 mai - 25 juillet – 27 Août - 19 septembre – 31 octobre – 19 décembre soit 9 séances sur l'année.

Le bureau du conseil d'administration s'est réuni les :

8 et 28 février - 14 mars - 11 avril – 6 mai - 17 juin - 4 juillet – 12 septembre - 24 octobre – 14 novembre - 28 novembre soit 11 séances sur l'année.

Il est rappelé qu'une assemblée générale ordinaire s'est réunie le 4 avril 2008.

Il faut souligner la grande assiduité des administrateurs de la caisse régionale puisque le taux de présence est de 91% pour les séances du conseil d'administration et de 95 % pour les séances du bureau du conseil.

➤ **Conventions « réglementées » et « déclarables »**

Conventions « réglementées »

Au cours de l'exercice (conseil d'administration du 19 décembre 2008), une nouvelle convention réglementée (convention conclue entre deux sociétés ayant des administrateurs ou dirigeants communs), a été présentée pour autorisation. Il s'agit du groupement de fait entre Crédit Agricole Centre France et la Banque Chalus.

Conventions dites «déclarables »

Les demandes de financement formulées par les membres du conseil tant à titre personnel que professionnel sont soumises à l'accord du conseil ; la personne concernée par la demande ne prend pas part au vote.

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par le président du conseil d'administration au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

2. PRESENTATION DES COMITES (DES PRETS/ D'AUDIT ET DES COMPTES/ DES REMUNERATIONS/ DES NOMINATIONS)

➤ **Comité des Prêts**

La caisse régionale a organisé son dispositif d'acceptation de crédit autour de larges délégations au personnel encadrées par des dispositifs d'aides à la décision et de scores, et qui sont régulièrement contrôlées par l'audit.

Le **comité régional des crédits** examine toutes les contreparties dont les encours sont compris entre 450 000 et 1 million d'€ Pour les entreprises, les seuils sont respectivement de 1 et 2 millions d'€

Ce comité se compose de deux administrateurs par département (10 administrateurs au total) nommés pour un an et choisis parmi les administrateurs des caisses locales à vocation départementale ou les présidents de caisses locales. Il se réunit régulièrement, chaque quinzaine, avec un taux d'assiduité des administrateurs élevé qui est d'environ 75%.

Le **comité régional des engagements** examine toutes les contreparties dont les encours dépassent 1 million d'€ (2 millions d'€ pour les entreprises et collectivités publiques).

Ce sont les présidents et premiers vice-présidents de chacune des caisses locales à vocation départementale qui se réunissent en comité régional des engagements. Ce comité s'est réuni quatorze fois en 2008, pour assister à une présentation détaillée des grands risques de l'entreprise. Les administrateurs membres de ce comité sont les suivants :

- Roger BOUDIAS
- Pierre BONAL
- Serge CHARRET
- Albert CHASSAING
- Jean-Claude LAJUGIE
- Christian DUISSARD
- Jacques TOURRET
- Jean TOURAND
- Jacques EMERY
- Daniel POTHIER

Le conseil d'administration est très régulièrement informé de la situation des comptes du Crédit Agricole Centre France avec une présentation trimestrielle des résultats (sociaux et consolidés). Le conseil valide le budget et en suit la réalisation et les atterrissages en cours d'année. Fin 2008, le renouvellement des CAC a été présenté au Conseil d'Administration pour validation.

Les principaux risques de contrepartie (total des engagements au bilan et hors bilan) du Crédit Agricole Centre France et leur notation Bâle II sont présentés au conseil deux fois par an. La politique crédits et la politique financière du Crédit Agricole sont annuellement soumises au conseil pour approbation.

3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration a conféré au directeur général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- Octroi de crédit : plafonnement à 30 millions d'€
- Prise de participations directes dans le cadre d'activités de hauts de bilan : ces participations sont réalisées par l'intermédiaire de véhicules spécialisés dont la création, la dotation en fonds propres et le règlement sont approuvés par le conseil d'administration.

Au delà de ces limites, le conseil d'administration est seul compétent.

* * *

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au conseil, à la direction générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par le Crédit Agricole Centre France, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires : Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Références du Crédit Agricole

- Recommandations du comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole.

Références internes au Crédit Agricole Centre France

- Une charte de contrôle interne a été diffusée à l'ensemble des acteurs de contrôle interne en mai 2005. Elle est accessible sous le portail intranet de la caisse régionale.
- Le corps de procédures a fait l'objet d'un important chantier de mise à jour en 2008 et a vu son ergonomie modifiée afin de la rendre plus accessible. Tous les processus sensibles y sont décrits et sont accessibles par l'ensemble du personnel sous le portail intranet de la caisse régionale.
- Une charte comptable adoptée en 2005
- Une charte relation client adoptée en 2006 qui définit les relations de la caisse régionale avec ses clients.
- Des règles et instructions spécifiques aux initiés permanents et au personnel dit « sensible ».
- La charte des administrateurs mentionnée ci-dessus.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

➤ Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole Centre France et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (inspection générale, audit).

➤ **Pilotage du dispositif**

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Crédit Agricole Centre France, trois responsables distincts du contrôle périodique (audit-inspection), du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ont été désignés (P.V. du conseil de mai 2006 et lettre à l'organe central du 12/01/2006). Les responsables du contrôle périodique et du contrôle permanent sont directement rattachés au directeur général de la caisse régionale et rapportent notamment à son conseil d'administration.

➤ **Rôle de l'organe délibérant : conseil d'administration**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et, au moins deux fois par an, des résultats du contrôle interne. Il est régulièrement informé des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il valide des limites globales fixées sur ces risques et a connaissance des niveaux d'utilisation de ces limites.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du groupe Crédit Agricole.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2008 sera présenté au conseil d'administration du 27 mars 2009 et sera transmis aux commissaires aux comptes. Une présentation du rapport d'activité de contrôle interne du deuxième semestre 2007 a été réalisée au conseil d'administration du 23/02/2008 et celui du premier semestre 2008 au conseil d'administration du 18/12/2008.

➤ **Rôle de l'organe exécutif**

Le directeur général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

➤ **Contrôle interne consolidé : caisses locales et filiales**

Conformément aux principes du groupe, le dispositif de contrôle interne du Crédit Agricole Centre France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Le Crédit Agricole Centre France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques, notamment pour ses filiales Banque Chalus et CACF Immobilier, afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des caisses locales sont étroitement liés à la caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la caisse régionale et des caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois le Crédit Agricole Centre France et les caisses locales affiliées.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUQUEL EST SOUMIS EL'ENTREPRISE

Mesure et surveillance des risques

Le Crédit Agricole Centre France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé Crédit Agricole Centre France, à savoir la filière bovine, le financement de l'immobilier (et tout particulièrement les crédits relais) ainsi que d'autres filières font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au groupe à travers notamment FONCARIS lorsque le total des engagements d'une contrepartie est supérieur ou égal à 30 millions d'euros. Cette garantie a été renouvelée en juin 2007.

Le Crédit Agricole Centre France dispose d'une politique crédits. Cette politique qui a été validée par le conseil d'administration, est revue une fois par an et fait systématiquement l'objet d'une présentation en conseil pour en valider les modifications. Cette politique prévoit des limites et restrictions telles que :

- des limites globales, des règles de division et de partage des risques, définition de filières à risques et même d'exclusions. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de Crédit Agricole Centre France ont été validées par le directeur général et approuvées par le conseil d'administration.
- des limites opérationnelles (contreparties ou groupes de contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes qui prévoient que les décisions sont prises sur la base d'analyses formalisées, de systèmes de notations, de délégations, et le principe du double regard (double lecture et double signature) est appliqué lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

Le Crédit Agricole Centre France mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agréant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Le Crédit Agricole de Centre France ne réalise pas d'études basées sur des « scénarios catastrophes », mais s'est fixé des limites d'engagement par contrepartie beaucoup plus restrictives que les limites « réglementaires » en limitant l'encours maximum sur une contrepartie ou groupe de contreparties à un maximum de 70 millions d'€ net de couverture Foncaris, soit moins de 50% de son résultat net actuel. Pour les collectivités publiques, le Crédit Agricole Centre France s'est fixé une limite de 100 millions d'€ qui peut aller jusqu'à 150 millions pour une collectivité sur le territoire de CACF notée A+, A ou A-).

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus. Le Crédit Agricole Centre France assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Le Crédit Agricole Centre France a mis en place en 2007 un Comité des Risques présidé par le Directeur Général adjoint et auquel participe le RCPR. Trimestriellement, il réalise une revue des principaux risques et évalue le résultat des revues de portefeuilles. Il valide également le niveau des provisions individuelles des dossiers les plus importants.

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la direction financière et la direction des entreprises et des engagements. Si un non respect des limites devait être constaté, une information serait immédiatement remontée au Conseil d'administration.

La politique sur les risques de marché est définie dans le cadre de la politique financière du Crédit Agricole Centre France qui est élaborée par le comité financier, présidé par le directeur général, et auquel participe le directeur des risques et contrôles permanents. Ce comité examine trimestriellement le suivi des opérations, les performances, les allocations tactiques et les limites. La politique de marché et les limites sont validées par le conseil d'administration. La direction financière réalise des « scénarios catastrophe » sur les risques financiers dont les résultats sont présentés au comité financier et au conseil.

b. Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des unités, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du responsable du contrôle permanent. Un responsable du contrôle de la conformité est rattaché à celui-ci.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence,...), les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type «cartographie des risques », exhaustivement recensés et ont été récemment actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (responsables d'agences, responsable service clientèle, responsables de secteurs, responsables d'activité, responsables d'unités). Les responsables des fonctions de contrôle et leur direction respective sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Le dispositif est aujourd'hui étendu intégralement sur la Banque Chalus et partiellement sur la filière immobilière. L'extension du dispositif aux filiales non encore couvertes (quelques SCI et les opérations haut de bilan) est en cours et sera achevée en 2009.

Dans le cadre de la démarche groupe, le plan d'action défini en 2007, visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents du Crédit Agricole Centre France, a été mis en œuvre.

A noter que l'outil de contrôle permanent du groupe «SCOPE » est opérationnel sur toutes les unités du siège et le sera dans le réseau dans le courant du premier trimestre 2009.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- le fonctionnement statutaire de la caisse locale,
- l'animation de la vie locale.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le directeur d'agence concernée, en qualité de secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

c. Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations dont l'exploitation et les développements ont été confiés au GIE AMT depuis fin 2007.
 - Le GIE a son propre dispositif de contrôle interne : différentes synthèses des rapports relevant du dispositif de contrôle interne sont présentées au conseil d'administration du GIE notamment les rapports d'audit, les rapports semestriels établis par le contrôle permanent et, chaque début d'année, le rapport annuel de contrôle interne.
 - Au sein du GIE, le dispositif de contrôle interne est encadré par l'instance comité sécurité et contrôle interne (CSCI) piloté par le directeur général d'AMT.
 - Les fonctions contrôles permanents, audit périodique, sécurité du système d'information, risques opérationnels, rapportent directement au directeur général et à ce comité.

- Plus spécifiquement pour le Crédit Agricole Centre France, outre les contrôles permanents consolidés (2.2.C) remontés à Crédit Agricole S.A., un questionnaire (ERSI) de 122 questions est actualisé tous les ans afin d'identifier les zones de risque et des plans d'actions à mettre éventuellement en place pour y faire face. Enfin, une politique générale de sécurité est en cours de définition à l'issue d'un diagnostic effectué au 2nd semestre 2008.
- Le Crédit Agricole Centre France a procédé partiellement au déploiement des plans de continuité d'activités avec la définition d'une politique de gestion de crise en cas de pandémie grippale et la mise en place d'une cellule de crise. Des plans d'actions ont été menés en lien avec les travaux issus de la "cartographie des risques" dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif "Bâle II". La prochaine étape consistera à compléter le dispositif de reprise et continuité du SI en décrivant précisément les procédures à mettre en œuvre pour assurer la continuité des activités de façon optimale grâce à l'architecture "dual site" mise à disposition de la caisse régionale par AMT et à définir un plan de repli utilisateur au niveau de chacun de ses cinq sites.
- L'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre.
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.
- Un effort tout particulier a été réalisé en 2008 pour assurer que le flux des entrées en relation soit conforme et des moyens importants ont été mis en œuvre sur la mise à jour des dossiers clients avec une priorité sur les détenteurs de comptes titres.
- La sécurité financière est passée sur l'outil national « NORKOM » et a déployé les scénarii de contrôles en ligne avec les recommandations du groupe.
- Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du contrôle de la conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et, grâce à un renforcement des équipes en 2008, font l'objet d'un plan de mise en conformité notamment sur deux domaines :
 - Obligations déclaratives CNIL : la caisse régionale pilote le travail avec un cabinet spécialisé sur la refonte de son dispositif de déclarations CNIL pour le compte de toutes les caisses de la communauté AMT.
 - Mise en place de nouveaux contrôles sur le respect de la conformité des ordres de bourse.

d. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

➤ *Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière*

La Direction Financière de Crédit Agricole Centre France assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole Centre France se dote, conformément aux recommandations du groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée.

La charte comptable, adoptée en mai 2005, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein du Crédit Agricole Centre France (direction financière, comptabilité générale, contrôle comptable et centres de responsabilité comptables), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings). A ce titre, le contrôle comptable réalise un plan de contrôle sur pièces et sur place au sein des centres de responsabilité comptable (plan pluriannuel validé en comité financier, composé notamment du directeur général, du directeur général adjoint, du directeur des contrôles permanents et du directeur financier). Un reporting de ces contrôles est présenté régulièrement en comité financier et les synthèses des contrôles sont transmises au directeur général et au directeur des contrôles permanents.

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur assemblée générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

➤ *Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable*

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable est assurée par le livre des procédures comptables de Crédit Agricole Centre France.

L'information financière publiée par la caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

➤ *Données comptables*

Le Crédit Agricole Centre France établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du groupe Crédit Agricole, diffusées par la direction de la comptabilité et de la consolidation de Crédit Agricole S.A.

Le Crédit Agricole Centre France met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2008, le Crédit Agricole Centre France a identifié et engagé des actions d'organisation et d'évolutions des systèmes d'information (projet transverse AMT), dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole avec, entre autres l'accélération des traitements Bâle II, la gestion de l'intragroupe dans le système d'information, le développement d'outils de reporting, une réorganisation interne des procédures de clôture et un chantier de fiabilisation BAFI (au niveau du SIR et de Crédit Agricole Centre France).

➤ *Données de gestion*

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

A compter de l'exercice 2008, les données de gestion publiées par le Crédit Agricole Centre France font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

➤ *Description du dispositif de contrôle permanent comptable*

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, le Crédit Agricole Centre France a décliné en 2008 les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière avec, entre autres, une cartographie des risques opérationnels étendue aux processus comptables et couvrant les risques de fraudes. La direction du contrôle permanent a incorporé, début 2009, un nouveau collaborateur afin de renforcer le contrôle permanent comptable.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux directions / métiers de la caisse,
- contrôles de 2^{ème} degré exercés par la direction financière qui, à partir de 2009 sera réalisé conjointement avec la direction des contrôles permanents.

Cette évaluation doit permettre à ces deux directions de définir d'éventuelles actions correctrices, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

➤ *Relations avec les commissaires aux comptes*

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration du Crédit Agricole Centre France les conclusions de leurs travaux.

e. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur le Crédit Agricole Centre France (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent entre autres sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit du Crédit Agricole Centre France s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables du Crédit Agricole Centre France, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et le service Audit bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service audit, ainsi que par l'Inspection générale groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du groupe Crédit Agricole, décrites ci-dessus, et aux dispositifs et procédures existant au sein du Crédit Agricole Centre France, le conseil d'administration, la direction générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration,

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE CENTRE FRANCE

Caisses Locales	Adresse siège social
AINAY LE CHATEAU	6 rue des Fossés
BOURBON L ARCHAMBAULT	18 rue de la République
CERILLY	6 rue Joseph Dupéchaud
CHANTELLE BELLENAVES	4 rue de la Fond-Neuve
COMMENTRY	15 bis, place du 14 juillet
COSNE D ALLIER	1 , plan de foire
CUSSET VICHY	26, rue Georges Clémenceau
DOMPIERE SUR BESBRE	Place du Commerce
GANNAT	24, Grande Rue
LAPALISSE	7, avenue Charles de Gaulle
LE DONJON	3, avenue Honoré Préveraud
LURCY LEVIS	56 boulevard Gambetta
MONTLUCON	110, boulevard de Courtais
MONTMARAUULT	13, place Robert Ferrandon
MOULINS	44-46 , place d'Allier
ST GERMAIN DES FOSSES	93 , rue Pierre Semard
ST POURCAIN SUR SIOULE	85 , boulevard Ledru Rollin
TRETEAU JALIGNY	Place du Monument
TRONGET LE MONTET	24 , route nationale
VALLON EN SULLY	3 , rue Paul Constans
VARENNES SUR ALLIER	1 bis , place de l'Hôtel de Ville
CLVD ALLIER	Fromenteau, Toulon sur Allier, BP 309
AHUN	1 , place Jacques Lagrange
AUBUSSON	9, place du général Espagne
AZERABLES	2, Place du Champ de Foire
BENEVENT L ABBAYE	16, rue du marché
BONNAT	2 , avenue du Château
BOURGANEUF	Place de l'Etang
BOUSSAC	1 , rue du 11 Novembre
CHAMBON EVAUX LES BAINS	1 , rue des Thermes
CHATELUS MALVALEIX	2, place Saint Pierre
CHENERAILLES	4 , rue marché aux Anes
COLLECTIVITES PUBLIQUES	8, Avenue d'Auvergne
CRESSAT	4 , rue marché aux Anes
CROCQ	Place de la Mairie
DUN LE PALESTEL	Grande rue
FELLETIN	17 , place Courtaud
GRAND BOURG CHAMBORAND	15 place du Marché
GUERET	22 boulevard Carnot
JARNAGES	Place du Marché
LA COURTINE	3 , route de Crocq
LA SOUTERRAINE	18 , rue Saint Jacques
MARCHE ET COMBRAILLES	12 avenue de la Gare
PONTARION	4 , rue Thaurion
ST SULPICE LES CHAMPS	9, place du général Espagne
ST VAURY BUSSIERE DUNOISE	Place du 11 Novembre
TROIS FONDS	Place du Marché
VASSIVIERE EN MILLEVACHES	Place de l'Eglise

CLVD CREUSE	8 Avenue d'Auvergne GUERET
ARGENTAT	1, place Gambetta
BEAULIEU	12 place du Champs de Mars
BEYNAT	Place du champ de foire
BORT LES ORGUES	Place de l'Eglise
BRIVE CAMUB	Place J.M. Dauzier
BRIVE RURAL	Place J. M. Dauzier
BUGEAT	Place de la Résistance
CHAMBOULIVE	Place de la Mairie
CORREZE	Avenue de la Gare
EGLETONS	58 avenue Charles de Gaulle
EYGURANDE	16 rue de la Gare
JUILLAC	20 , rue de la République
LAPLEAU	Immeuble de la Mutualité
LARCHE	3 , rue du Pont Barbazan
LUBERSAC	3 ,rue des Ecoles
MEYMAC	74 avenue Limousine
MEYSSAC	Place du jet d'eau
NEUVIC	Rue de la Tour 5 pierres
OBJAT	14 , avenue Henri Jouvenel
PEYRELEVADE	rue de la Mairie
SORNAC	4 , rue de la République
ST CLEMENT	Saint Clément
ST PAUL	Saint-Paul
ST PRIVAT	49 , rue Xaintrie
TREIGNAC	19 , rue Eugène Daubech
TULLE	11 , avenue Jean Jaurès
USSEL	1 , boulevard Victor Hugo
UZERCHE	Avenue de Paris
CLVD CORREZE	6 rue de l'Hôtel de Ville NAVES
AIGUEPERSE	Place du Monument aux Morts
AMBERT	1 avenue des Tuileries
ARDES SUR COUZE	Place du Foirail
ARLANC	8 rue Jean Vellay
BILLOM	Place Joseph Claussat
BOURG LASTIC	25 route de Clermont
CLERMONT MONTFERRAND	73 boulevard François Mitterrand
COMBRONDE ST PARDOUX	74 Boulevard Etienne Clémentel
COURPIERE	23 place de la Libération
CUNLHAT	Rue de la Poste
ENNEZAT	5 rue de la République
GIAT	Rue de l'Hôtel de Ville
ISSOIRE	27 Boulevard Albert Buisson
LA TOUR D AUVERGNE	Place Joseph Malègue
LE VERNET LA VARENNE	Vernet la Varenne
LEZOUX	Square Lopik
MANZAT	Avenue de la Libération
MARINGUES	Place François Seguin
MENAT	Menat
MONTAIGUT EN COMBRAILLE	64-66 rue Jean Jaurès
PIONSAT	Rue de la République
PONTAUMUR	Avenue Gordon Benett
PONTGIBAUD	Place de la République
RANDAN	8 rue de Riom
RIOM	Boulevard de la Liberté
ROCHEFORT MONTAGNE	Route d'Orcival
SAUXILLANGES	Place du 8 mai

ST DIER D AUVERGNE	SAINT DIER D'AUVERGNE
ST GERMAIN LEMBRON	Place du Lembron
ST PRIEST ST GERVAIS	Place Raymond Gauvin
TAUVES	Place de la Mairie
THIERS	30-32 rue des Drs Dumas
VERTAIZON	Place de la Mairie
VEYRE MONTON	Rue du Pont de la Pierre
VIC LE COMTE	Boulevard du jeu de Paume
CLVD PUY DE DOME	3 , avenue de la Libération CLERMONT FERRAND
ALLANCHE	2 , rue Abbé de Pradt
ARPAJON SUR CERE	5 , place Champs de Foire
AURILLAC CENTRE	Place du Square
AURILLAC NORD	20 place de l'Hôtel de Ville
AURILLAC SUD	98 , rue Léon Blum
CHAMPS SUR TARENTEINE	1 route de Sarran
CHAUDES AIGUES	8 , place du Faubourg d'Outre
CHEYLADE	Rue principale
CONDAT	Place de la Mairie
LAROQUEBROU	Avenue des platanes
MASSIAC	18 AVENUE DU Général de Gaulle
MAURIAC	Avenue Fernand Talandier
MAURS	Rue du 8 mai
MONTSALVY	Rue du Tour de Ville
MURAT	8 , avenue Hector Peschaud
PIERREFORT	31 , avenue Georges Pompidou
PLEAUX	Rue du Bournat
RIOM ES MONTAGNES	25 , bis avenue de la République
SAIGNES	8 rue de l'Hôtel de Ville
SALERS	Place Géraud Maigne
ST CERNIN JUSSAC	Le Bourg
ST FLOUR	Cours Spy des Thernes
ST MAMET	5 , place de la Mairie
VIC SUR CERE	Avenue Max Mabit Fournier
CLVD CANTAL	1 Rue Alexandre Pinard AURILLAC